

PROJET D'ETABLISSEMENT

MULTI-ACCUEIL LES GUERETS



Ce document s'appuie sur

Le **projet de service** du Pôle Petite Enfance qui donne les orientations

Le **projet éducatif** qui détermine un cadre de référence commun

SOMMAIRE

I	PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT.....	4
1.	Le gestionnaire et sa situation administrative	4
2.	La structure.....	4
A.	Description des locaux.....	4
B.	Présentation de l'équipe	6
II	PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE.....	8
1.	Identification des besoins.....	8
A.	Présentation du quartier	8
B.	Indicateurs démographiques.....	8
C.	Caractéristiques socio-économiques de la population.....	7
2.	Réponse aux besoins	7
3.	Actions de développement durable	8
III.	LE PROJET PEDAGOGIQUE COLLECTIF ET FAMILIAL	11
1.	Objectif à l'attention des parents : Coéducation et Parentalité	11
A.	INFORMER : Accompagner la recherche d'un mode d'accueil.....	11
B.	ACCOMPAGNER / Préparer l'éloignement de l'enfant et de ses parents	12
C.	ASSOCIER : Donner une place aux parents tout au long de l'accueil	13
2.	Objectif à l'attention des enfants.....	16
A.	PROTEGER : Créer un environnement sécurisant et contribuer à sa bonne santé	16
B.	OBSERVER : Etre attentif à chaque enfant	22
C.	EVEILLER : Contribuer au bien-être de l'enfant.....	24
IV.	RELATION AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS	27
V.	EVALUATION ET CONCLUSION	28
VI.	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPEMENT	29
VI.	REGLEMENT DE SECURITE DE L'EQUIPEMENT	31
VII.	ANNEXES.....	34

I PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

1. Le gestionnaire et sa situation administrative

Le Multi-Accueil « Les Guérets » est un établissement public ouvert depuis 2007 et géré par la ville de METZ.

2. La structure

Le Multi-Accueil est situé 10, rue du Comte Emmery 57070 METZ.

Il a une capacité d'accueil de 80 places en unité collective et 9 places en unité familiale.

Le Multi-Accueil « Les Guérets » est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et l'accueil familial se fait de 7h à 19h.

A. Description des locaux

Il comprend :

Au Rez-de-chaussée :

- Un hall d'entrée
- Un local pour poussettes
- Un bureau d'accueil
- Des salles d'activité pour les enfants.
- Une salle de psychomotricité
- Un préau et un jardin.
- Des locaux techniques
- Une salle de réunion

A l'étage :

- Les salles de vie des enfants réparties de part et d'autre de l'atrium
- Les dortoirs
- Les sanitaires enfants de chaque section
- Une salle d'activités
- Une pataugeoire

- Une terrasse et un solarium.
- Un vestiaire
- Un bureau
- Un local ménage + 1 local technique

B. Présentation de l'équipe

a. Présentation de l'équipe de l'unité collective

La directrice de l'établissement est infirmière puéricultrice, **la directrice adjointe** est infirmière puéricultrice. Elles assurent le suivi des enfants tout au long de leur accueil, un rôle d'encadrement et de soutien du personnel ainsi que la gestion administrative et budgétaire. Elles accompagnent les parents dans leur besoin d'accueil et leurs questionnements.

Les 3 éducatrices de jeunes enfants sont garantes de la qualité de l'accueil des enfants et veillent à leur bien-être et leur épanouissement. Elles sont référentes de sections et assurent un rôle pédagogique auprès des équipes d'auxiliaires de puériculture et agents de puériculture et des enfants. Elles coordonnent les projets mis en œuvre.

Les 22 auxiliaires de puériculture / agents de puériculture (18.5 ETP) garantissent la qualité de l'accueil des enfants en répondant à leurs besoins. Elles assurent leur bien-être, sécurité et épanouissement.

L'équipe technique est composée de **4** personnes :

- 2 agents de cuisine et lingerie: elles réceptionnent les repas préparés par la cuisine centrale de la ville de METZ, les remettent en température et assurent leur distribution auprès des enfants. Elles organisent également le lavage et la distribution du linge de table, de toilette et de lit dont les sections ont besoin. Elles entretiennent les locaux de la cuisine et de la lingerie.
- 2 agents d'entretien qui assurent le nettoyage quotidien des espaces de vie des enfants, des locaux d'activités et d'accueil.

b. Présentation de l'équipe de l'unité familiale

Une éducatrice de jeunes enfants de la collectivité secondée par une puéricultrice assure le suivi et l'accompagnement des assistantes maternelles dans leur exercice professionnel.

3 assistantes maternelles domiciliées sur le secteur de Queuleu, accueillent les enfants à leur domicile. Elles sont agréées par le Conseil Départemental et recrutées par la Ville de Metz. Elles sont associées à la vie du Multi-Accueil et participent aux activités d'éveil, réunions d'information et fêtes annuelles.

Pendant leur absence, une solution d'accueil relai est proposée aux parents qui le souhaitent au sein du Multi-Accueil.

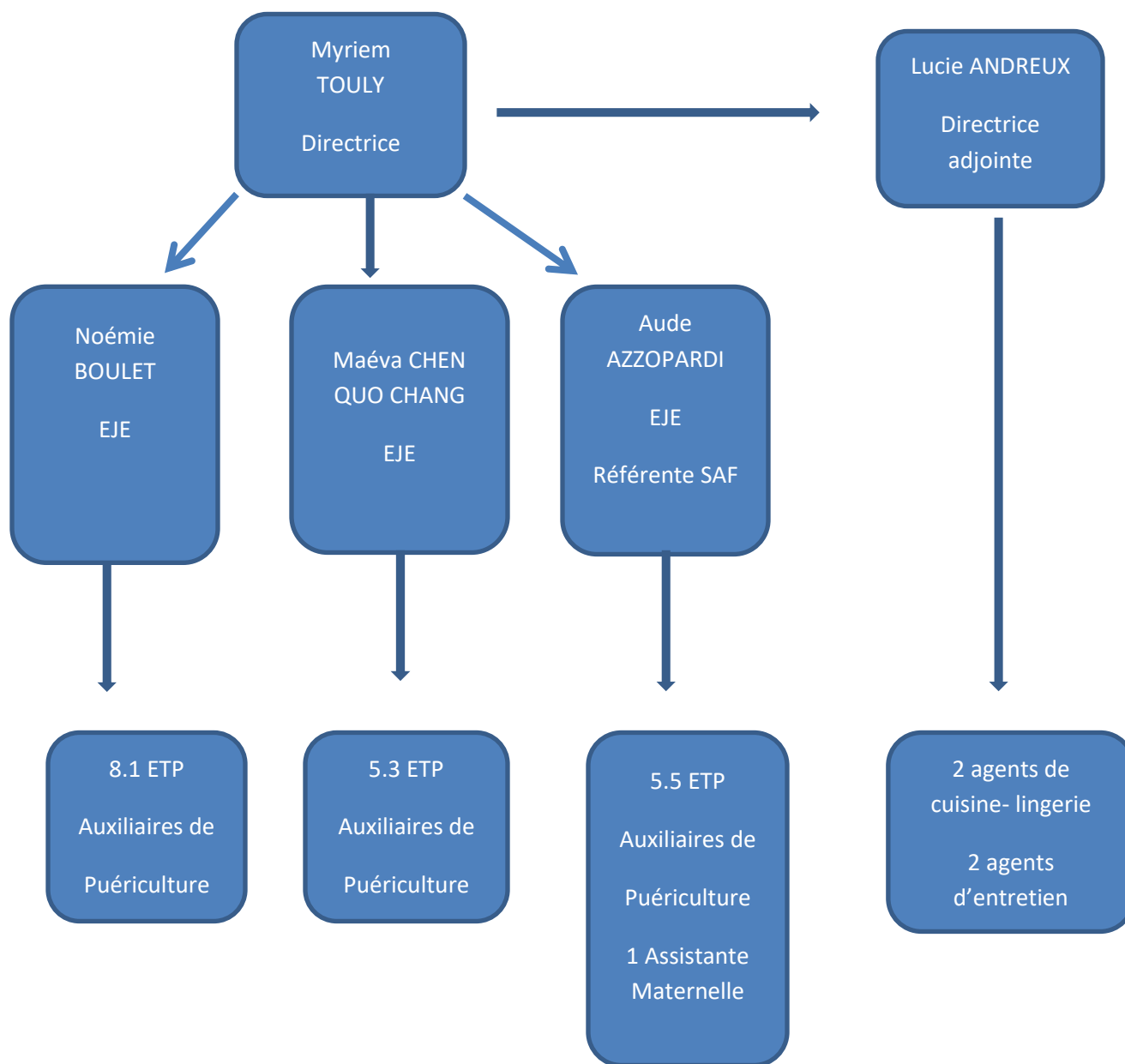
c. Les intervenants spécifiques

Un éducateur sportif anime une séance de baby-gym une fois par semaine

Un animateur musique intervient une fois par mois au sein de l'équipement

Une bibliothécaire de la médiathèque de Borny propose des animations de découverte des livres au sein du multi-accueil.

ORGANIGRAMME DES GUERETS



1. Identification des besoins

A. Présentation du quartier

Le Multi-accueil « Les Guérets » est situé au centre-est de la ville de METZ dans le quartier de Plantières-Queuleu, sur la ZAC des hauts de Queuleu.

Le quartier comprend des logements d'habitation récents, des espaces verts, des bureaux et entreprises. Il a un accès direct vers le Technopole, la Grange aux Bois, le Centre Hospitalier de Mercy et Jury et le site des Grandes Ecoles.

Avant le XIXème siècle, Queuleu était un lieu-dit rattaché à la commune de Plantières. Il était installé sur une petite colline traversée par la voie romaine Metz-Strasbourg. Longtemps occupé par des terres agricoles et des vignes, le quartier attirait à partir du XIXème siècle les riches messins en mal d'espaces d'agrément.

Quartier résidentiel, Plantières-Queuleu est également un haut lieu de mémoire avec le fort de Queuleu.

B. Indicateurs démographiques

13% des habitants de METZ résident dans le quartier de Plantières Queuleu soit **15229** habitants dont **5178** sur les Hauts de Queuleu.

La population des hauts de Queuleu est jeune et active avec de jeunes enfants.

En 2011, on recense 175 naissances dans le quartier de Plantières Queuleu dont 62 sur les Hauts de Queuleu.

Sur 507 enfants de moins de trois ans, 151 résident dans le quartier de Plantières-Queuleu.

C. Caractéristiques socio-économiques de la population

Le quartier comprend 14,5% de logement HLM.

Le taux d'activité des femmes est de 71,6%.

2. Réponse aux besoins

La population des Hauts de Queuleu et du quartier de Queuleu Plantières est une population active. La situation géographique du Multi-Accueil répond aux besoins des parents qui travaillent sur le Technopôle ou les Centres Hospitaliers alentours.

Des demandes de places « entreprise » notamment de la gendarmerie qui se trouve à proximité sont fréquentes.

Certaines familles travaillent à l'extérieur de Metz, l'accès à la rocade sud facilitant les déplacements.

3. Accueil des familles en parcours d'insertion

Conformément à l'article L214-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la crèche offre des solutions d'accueil aux familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Comme pour toute autre famille la demande d'accueil est évaluée et prise en compte avec attention soit par le Relais petite enfance (RPE) pour les besoins réguliers de + de 20heures par semaine soit directement auprès de la crèche pour les accueils réguliers de moins de 20 heures par semaine ou les accueils occasionnels.

Le barème à points des demandes d'accueil pour le passage en commission d'attribution de places prend en compte à la fois la situation professionnelle et la situation sociale de la famille en s'appuyant sur le quotient familial du demandeur.

Les professionnelles de la crèche accompagnent ces parents dans leur parcours éducatif avec leur enfant. Ils se rendent plus particulièrement disponible pour l'accueil de ces familles et consacrent des temps privilégiés pour répondre aux diverses questions de parentalité.

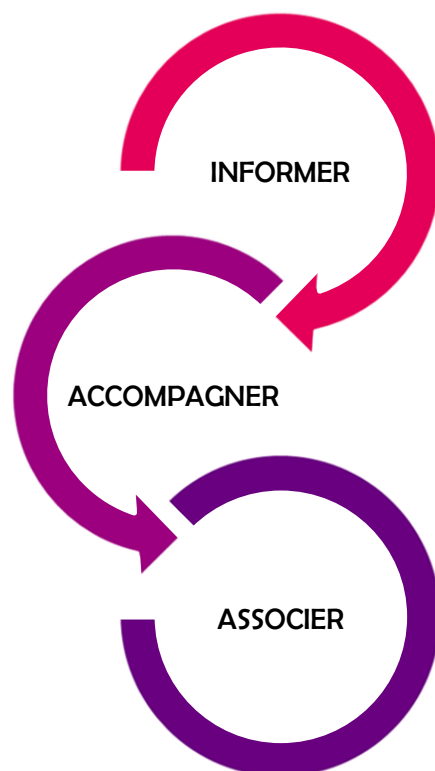
4. Actions de développement durable

- ❖ Au quotidien, nous effectuons un tri de nos déchets (on trie le papier aluminium, les bouchons en plastique, les boîtes de lait, piles, cartouches d'imprimante, cartons, bouteille en plastique...)
- ❖ Nous éteignons les lumières lorsque nous sortons d'une pièce lorsque celle-ci ne bénéficie pas d'un détecteur de présence. La plupart de nos robinets sont équipés de détecteurs.
- ❖ Lorsque nous nous lavons les mains nous faisons en sorte, de n'utiliser que deux essuie-mains.
- ❖ Nous effectuons une utilisation intelligente et donc modérée de la climatisation et du chauffage.
- ❖ Nous imprimons seulement les documents nécessaires.
- ❖ Nettoyage alternatif : nous utilisons l'eau ozonée et le nettoyeur vapeur pour la désinfection des surfaces et des jouets
- ❖ Pour le réchauffage des repas des bébés, nous utilisons un thermoport (même principe qu'un très grand bain-marie) que nous remplissons que d'un seul sceau d'eau: pas de gaspillage! Nous essayons de ne pas l'allumer trop tôt le matin.
- ❖ Les repas proposés contiennent des fruits de saison et des produits BIO

- ❖ Nous proposons aux enfants de jouer et faire des découvertes sensorielles avec du matériel de récupération ou matériel fait par nos soins avec du matériel de récupération : bouteilles sensorielles, boîtes à toucher...
- ❖ Nous utilisons des couches eco responsables et de la vaisselle sans perturbateur endocrinien, en inox (suppression progressive des matières plastiques issues de la pétrochimie comme le polycarbonate ou la mélamine)
- ❖ Un composteur est en place dans le jardin, à partir du mois d'avril les enfants seront associés à son alimentation
- ❖ Un petit potager est fait chaque année dans le jardin
- ❖ PROJETS = mise en place de fontaines à eau afin de supprimer les bouteilles en plastique

III. LE PROJET PEDAGOGIQUE COLLECTIF ET FAMILIAL

1. Objectif à l'attention des parents : Coéducation et Parentalité



A. INFORMER : Accompagner la recherche d'un mode d'accueil

Nous accueillons les enfants jusqu'à l'entrée en école maternelle (1ère année), le mercredi et les vacances scolaires.

Pour les enfants porteurs de handicap un accueil régulier est possible jusqu'à 6 ans.

a. Accueil régulier collectif/familial

Les familles accueillies au Multi-Accueil ont préalablement fait une inscription auprès du Relai Petite Enfance de la Ville de Metz. La place réservée à leur enfant résulte de leur demande et leur besoin d'accueil en lien avec leur situation professionnelle et/ ou familiale et les disponibilités offertes par la structure. Les demandes d'accueil sont centralisées, traitées en toute transparence par une commission d'attribution.

Pour les accueils réguliers de moins de 20h par semaine la demande sera prise en compte directement auprès de la directrice du multi-accueil en fonction des créneaux horaires restés disponibles.

Au quotidien nous accompagnons les familles afin de finaliser et de réajuster si nécessaire leur contrat en fonction de l'évolution de leurs besoins et de nos places disponibles au sein de notre équipement, la facturation se faisant par tranches de ½ heure.

Afin de permettre l'organisation pédagogique des groupes d'enfants et la maîtrise des flux d'entrée et de sortie, les réservations horaires ne peuvent pas prévoir d'arrivée ou de départ entre 11 heures et 14 heures³⁰ sauf de 12h à 12h30 pour les enfants en demi-journée.

Pour les enfants porteurs de handicap un accueil régulier est possible jusqu'à 6 ans.

b. Accueil occasionnel

L'enfant est accueilli ponctuellement quelques heures ou à la journée. Dans ce dernier cas, il est soumis aux modalités de l'accueil régulier. Même si cet accueil répond à une demande ponctuelle des parents, il est toutefois souhaitable que cet accueil ait une certaine régularité de façon à instaurer des repères et une sécurité affective à l'enfant.

L'inscription s'effectue auprès de la directrice de l'établissement ou via « macrechelib ». L'admission est prononcée par la directrice, sous réserve de places disponibles et d'un dossier complet.

Nous sommes à l'écoute de la demande des parents et les réorientons au besoin vers un accueil régulier et les informons de la possibilité de fréquenter les ludothèques, et les lieux d'accueil parents enfants.

c. Accueil d'urgence

Un accueil d'urgence est possible au sein du Multi-Accueil en fonction des disponibilités. Il s'adresse à des parents confrontés à une situation inattendue ; la place est proposée pour une durée de trois mois. Ces trois mois vont permettre à la famille d'effectuer des recherches pour une solution d'accueil pérenne.

B. ACCOMPAGNER / Préparer l'éloignement de l'enfant et de ses parents

Quel que soit le mode d'accueil choisi, la perspective de confier son enfant suscite des questions, une inquiétude plus ou moins importante. Pour les parents il s'agit de laisser progressivement leur enfant à des personnes inconnues en dehors de leur présence dans ce nouvel environnement.

a. La première rencontre en unité collective

Elle est réalisée par une puéricultrice (directrice ou directrice adjointe).

Au cours de ce moment privilégié, il est important d'être disponible et à l'écoute de cette nouvelle famille.. Cette première rencontre permet de faire connaissance, d'échanger et de répondre au plus juste aux attentes et questions de la famille.

A chaque famille est présenté :

- l'organisation et le fonctionnement du Multi-Accueil
- le Projet d'Etablissement
- le dossier administratif
- le livret d'accueil
- le déroulement de la période de familiarisation de l'enfant en tenant compte des besoins des parents (allaitement...)

Dans un deuxième temps, l'Educatrice de Jeunes Enfants référente de la section dans laquelle sera accueilli l'enfant prend le relais. Elle présente à la famille le groupe de vie et le personnel qui prendra en charge leur enfant. Puis elle fera visiter l'ensemble de l'équipement.

b. La première rencontre en unité familiale

Elle est réalisée par la puéricultrice et l'éducatrice de jeunes enfants référentes de l'unité familiale au sein du multi Accueil. Cette première rencontre permet de faire connaissance, d'échanger et de répondre au plus juste aux attentes et questions de la famille.

La professionnelle présente à chaque famille :

- L'organisation et le fonctionnement du service d'accueil familial
- Le projet d'établissement
- Le livret d'accueil
- Le déroulement de la période de familiarisation

A l'issue du rendez-vous, une rencontre est organisée au domicile de l'assistante maternelle afin de présenter le lieu d'accueil et l'assistante maternelle. A l'issue de cette rencontre un délai de 48 heures est accordé aux familles pour confirmer ou non la place de leur enfant.

C. ASSOCIER : Donner une place aux parents tout au long de l'accueil

Les parents, reconnus comme premiers éducateurs de leur enfant, sont associés et consultés pour tout ce qui le concerne.

a. Informations aux parents

Nous proposons :

- Un livret d'accueil est remis aux parents au cours de la première rencontre. Il explique la vie de leur enfant au sein de la structure.
- Un trombinoscope est affiché à l'entrée de chaque section et dans le hall afin de présenter les membres de l'équipe aux familles.
- Un tableau d'affichage au rez de chaussée permet aux familles de prendre connaissance des différentes informations. Il est parfois complété par des informations ponctuelles affichées à l'entrée des sections.
- Une réunion d'information et d'échange parents/professionnels est organisée à l'automne après l'arrivée des nouveaux enfants en septembre.
- Une réunion d'information pour préparer à l'entrée à l'école maternelle est proposée aux familles concernées au printemps.
- Une boîte aux lettres « suggestions, réclamations et satisfecit » est à disposition des familles afin que chacun puisse s'exprimer.
- Au quotidien les échanges d'informations avec les familles se font par téléphone ou par e-mail.
- Les familles ont accès au site internet « Toutemonannée.com ». Ce site protégé permet de visualiser les photos des enfants. Chaque section se voit attribuer un code d'accès à ce site sécurisé, les familles ne pourront voir que les photos du groupe concerné. Les photos sont visibles pendant un an puis retirées. L'utilisation du site est soumise à autorisation préalable des familles.
- Par ailleurs les photos des enfants autorisés sont affichées sur des panneaux qui reprennent les temps forts de la vie du multi-accueil.

b. Les transmissions aux parents

Nous avons mis en place un temps d'échange individualisé avec chaque parent à l'arrivée et au départ de leur enfant. Les parents sont invités à entrer dans la salle de vie, à accompagner leur enfant jusqu'à la professionnelle ou vers les jeux. Ce moment privilégié avec chacun favorise la continuité du lien entre le domicile et le Multi-Accueil. Un livret d'accueil individualisé à chaque enfant permet aux professionnelles de consigner les éléments de la journée et de transmettre des informations et anecdotes précises aux parents. Avec le livret l'équipe peut suivre plus facilement l'évolution des capacités de chaque enfant.

L'équipe d'encadrement est disponible tout au long de la journée pour répondre aux questions des parents et peut être amenée à les appeler en cas de problème de santé ou d'accident.

c. La participation des parents à la vie de la collectivité

Les parents sont sollicités pour participer à l'anniversaire de leur enfant : ils peuvent apporter les ingrédients nécessaires à la confection du gâteau d'anniversaire, participer à la confection du gâteau et/ou venir au goûter d'anniversaire.

Les parents sont également sollicités pour participer aux différentes activités du multi-accueil et parfois même faire profiter les enfants de leurs compétences et de leurs talents divers en venant animer des ateliers spécifiques.

Ils peuvent participer aux sorties comme accompagnants, à la fête annuelle en amenant boissons et gâteaux et sont conviés aux événements festifs Saint Nicolas, Noël etc.

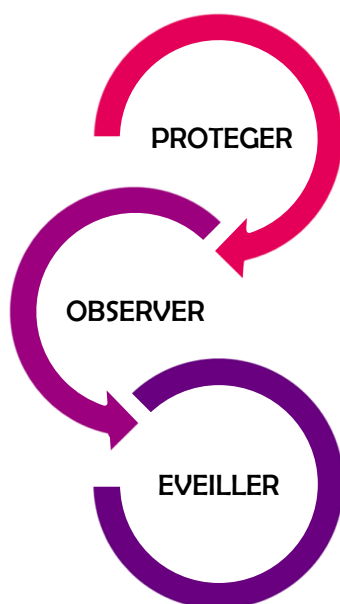
d. Le conseil des parents

C'est une instance consultative, composée de parents, de professionnels des structures Petite Enfance et de membres institutionnels.

Ce conseil permet aux parents d'échanger sur le fonctionnement et les projets des établissements Petite Enfance, de donner un avis, de faire des suggestions.

Au sein du Multi-Accueil, deux parents peuvent faire partie de ce Conseil des parents sur la base du volontariat. Ils sont désignés pour deux ans : leurs coordonnées sont affichées sur le tableau d'affichage dans le hall.

2. Objectif à l'attention des enfants



A. *PROTEGER : Créer un environnement sécurisant et contribuer à sa bonne santé*

a. *Environnement*

Les missions du Multi-Accueil sont de « veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Il concourt à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints de maladie chronique ». (Article R2324-17 du Code de la Santé Publique).

Il fonctionne conformément au code de la Santé Publique (articles L2324-1 et suivants) et au code de l'action sociale des familles.

Le Multi-accueil est soumis à l'application des dispositions présentées dans le Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatifs aux assistants maternels et aux EAJE suite à l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles.

b. *La sécurité*

L'accueil des enfants en collectivité répond à plusieurs normes notamment dans le domaine de l'hygiène en cuisine et lingerie.

Différents documents sont mis en place afin d'assurer le suivi du respect des normes d'hygiène alimentaire et d'entretien, de désinfection de l'équipement, notamment la démarche HACCP et RABC.

Des prélèvements de surface et produits alimentaires sont réalisés régulièrement par un laboratoire d'analyse.

Le port de bijoux est interdit pour tous les enfants. Pour le personnel il est demandé d'éviter le port de bagues et bracelets, seule l'alliance est tolérée. Les colliers et boucles d'oreilles sont autorisés dans la mesure où ils ne présentent pas de risque pour les enfants.

Les espaces sont aménagés avec du mobilier petite enfance répondant aux normes de sécurité NF, le mobilier est adapté à la taille des enfants avec des angles arrondis, respectant les normes d'écartement des barreaux...

Un registre de sécurité contient tous les éléments réglementaires nécessaires à la maintenance de l'équipement et aux mesures mises en place dans le cadre des normes incendie.

Deux fois par an, des exercices d'évacuation incendie sont organisés dans la structure.

Des aménagements en cas d'alerte attentat ont été mis en place pour le confinement des enfants dans l'établissement. Des salles de confinement ont été déterminées pour recevoir les enfants si nécessaire.

Un contrôle visuel des entrées et sorties du bâtiment associé à un système d'interphonie permet de filtrer l'arrivée des personnes dans le multi-accueil. Une caméra a été installée dans le hall d'entrée afin d'enregistrer en continu le passage des personnes. Toute personne étrangère au multi-accueil doit remplir le registre de présence au sein de l'établissement avec son heure d'arrivée et de départ, elle devra laisser une pièce d'identité et sera identifier dans l'établissement par un badge.

Les normes d'encadrement sont conformes au Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatifs aux assistants maternels et aux EAJE : « l'effectif du personnel placé auprès des enfants est d'une professionnelle pour cinq enfants qui ne marchent pas et d'une professionnelle pour 8 enfants qui marchent ».

Concernant les enfants accueillis chez les assistantes maternelles, la directrice du Multi-Accueil en concertation avec l'éducatrice référente de l'unité familiale, et en tenant compte de l'agrément délivré par le service de Protection Maternelle et Infantile, déterminent leurs possibilités d'accueil qui n'excèdent pas 3 enfants.

Pour les sorties extérieures à la structure, l'encadrement des enfants est d'une personne pour deux enfants, en sachant que la présence de deux professionnelles est obligatoire. Une professionnelle devra ouvrir la marche et une autre la fermer. Les parents peuvent accompagner les sorties extérieures mais leur nombre devra être inférieur ou égal au nombre de professionnelles. Les sorties à l'extérieur sont soumises à autorisation préalable des parents, ce document est conservé dans le dossier de l'enfant. Une fiche de sortie est établie par l'éducatrice de la section, signée par la directrice et envoyée pour information à la coordinatrice petite enfance, elle sera ensuite conservée au sein de l'établissement.

Les sorties se font à pied avec des poussettes doubles et nous pouvons pour des déplacements en dehors du quartier utiliser les transports en commun de la ville de Metz ou même louer un bus à une société de transport en cas de sortie à l'extérieur de la ville.

Les assistantes maternelles n'ont pas l'autorisation d'utiliser leur voiture, seuls les déplacements à pieds ou en transport en commun sont acceptés.

c. Repères

→ Les locaux

Le bâtiment d'une superficie totale de 1473 m² comprend deux niveaux et a une capacité d'accueil de 90 places réparties entre l'unité collective et familiale pour les enfants de 0 à 6 ans. Les salles de vie des enfants situées au 1^{er} étage comprennent :

- Une unité de vie pouvant accueillir 30 enfants de moins de 18 mois « **Les Touchatout** ».

Les deux salles d'éveil sont séparées par une biberonnerie et possèdent un sanitaire commun, trois chambres et une salle de repas pouvant être transformée en dortoir si besoin.

Une salle de vie donne accès à une terrasse.

- Une unité de vie pouvant accueillir 26 enfants de 18 mois à 4 ans, la section des « **Biscottos** ».

La salle d'éveil donne accès à une terrasse commune avec la section des Touchatout. Elle comprend un sanitaire et deux dortoirs.

- Une 2^{ème} unité de vie pouvant accueillir 26 enfants de 18 mois à 4 ans, la section des « **Costauds** ».

La salle d'éveil a un accès à un couloir qui dessert un sanitaire et deux dortoirs.

Les sections des **Biscottos** et **Costauds** ont un accès commun à la pataugeoire et au solarium.

L'accueil du matin et du soir est commun pour les deux groupes de grands.

Le rez-de-chaussée comprend différentes salles d'activité :

- Le « **Village** », salle de jeux d'imitation. Cette salle est utilisée par l'ensemble des sections en petit groupe pendant les différents moments de jeux de la journée. Elle sert également à décroquer la section des "Costauds" sur les temps de repas midi et goûter et permet à 12 à 14 enfants de pouvoir manger dans ce lieu.
- La « **Bougeothèque** », salle composée de différents modules de psychomotricité. Son accès à cette salle est limité à un groupe de 16 enfants avec deux professionnelles ou 8 enfants avec une seule professionnelle mais une collègue dans le jardin disponible.

- L'« **Atelier** », salle atelier cuisine et salle d'activités manuelles. Tout comme le "village" cette salle permet de décroïsonner le groupe des "Biscottos" ou « Costauds » pendant les repas où 12 enfants vont pouvoir y venir manger.
- La « **Rêverie** », salle d'expression corporelle, lecture, musique, séances de diapositives et d'éveil sensoriel. Cette salle permet également d'accueillir les mamans qui souhaitent venir allaiter leur bébé pendant la journée.
- Le « **Circuit du Bois Joli** », jardin aménagé avec des bacs pour des plantations et un composteur ainsi qu'un préau.

Le Multi-Accueil bénéficie d'un confort acoustique et d'un chauffage au sol raccordé au chauffage urbain. Des climatiseurs ont été installés dans les principales pièces d'accueil des enfants pour le confort des enfants et des professionnels en période de grosses chaleurs. Les climatiseurs sont réversibles et peuvent permettre un complément de chauffage en période hivernale.

- **Chez les bébés (3-18mois)**

Les enfants évoluent à leur rythme. Dans les salles de vie différents espaces sont aménagés : coins doudouilles, tapis, barre d'éveil sensoriel, pour permettre aux enfants de se sentir en sécurité tout en découvrant leur univers. Nous privilégions la motricité libre des enfants, de ce fait les enfants sont au sol ou sur les tapis afin de se mouvoir en fonction de leurs capacités.

Le repas est un moment privilégié entre l'enfant et l'adulte. Chaque enfant mange selon ses besoins et à son rythme entre 11h et 12h30/13h.

Le temps de sommeil propre à chaque enfant est respecté, chaque enfant a son lit en fonction de son planning mais peut aussi le partager avec un autre enfant.

- **Chez les moyens et les grands (19mois-4ans)**

L'enfant grandit, il devient plus autonome prêt pour de nouvelles acquisitions. Son espace de vie change et de nouvelles salles d'activités s'ouvrent à lui. De petits groupes s'organisent pour favoriser les échanges avec les autres enfants et apprendre les règles de la collectivité.

Les enfants dorment dans de petits lits bas ou des couchettes réparties dans deux dortoirs.

- **Les périscolaires**

Les enfants accueillis en périscolaires le mercredi et/ou les vacances scolaires sont scolarisés en première année d'école maternelle. Ils sont accueillis dans les sections des "Biscottos" et "Costauds".

Détente et sorties dans le jardin sont des activités privilégiées pour ces enfants qui pour la plupart connaissent déjà le multi-accueil depuis 3 années.

→ Maintien des liens avec les repères familiaux

Quel que soit l'âge de l'enfant et tout au long de l'accueil les sucettes, doudous et autres objets transitionnels sont à sa disposition. Le terme d'objet transitionnel désigne un objet matériel qui a une valeur électorale pour le nourrisson ou le jeune enfant notamment au moment de l'endormissement.

Lors de la période de familiarisation les parents sont invités à rester avec leur enfant dans la section et cela aussi longtemps que nécessaire (en moyenne 2 semaines). La feuille d'habitudes de vie complétée par l'auxiliaire de puériculture référente de la période d'adaptation avec les parents reste le support permettant de faire un lien entre la vie à la maison et le multi-accueil.

Au cours de la journée nous parlons avec l'enfant de ses parents et sa famille.

d. Santé

- Le suivi médical

Le suivi médical des enfants est assuré par les infirmières puéricultrices en collaboration avec les éducatrices de jeunes enfants et les auxiliaires de puériculture avec pour objectifs:

- de s'assurer de la bonne santé des enfants accueillis
- de veiller à la mise à jour des vaccinations des enfants
- d'administrer les médicaments selon la prescription médicale
- de proposer aux parents une rencontre avec le médecin de l'établissement pour toute situation particulière.

Le pôle santé du pôle petite enfance sous la supervision de la coordinatrice petite enfance est composé de la puéricultrice référente handicap et des puéricultrices RSAI des petites crèches.

Le pôle santé veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou toute autre situation dangereuse pour la santé.

Il établit des protocoles concernant les prescriptions médicamenteuses et les mesures à prendre pour toute situation d'urgence.

Ces protocoles sont actualisés régulièrement et réunis dans un document unique validé par l'ensemble du personnel travaillant auprès des enfants.

Il participe à la mise en place du Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour les enfants porteurs d'une pathologie nécessitant une prise en charge particulière.

Le Projet d'Accueil individualisé finalise une démarche d'accueil concertée, résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant malade. Sans se substituer à la responsabilité des familles, il organise à la demande des parents et dans le respect des compétences de chacun, compte-tenu des

besoins thérapeutiques de l'enfant, les modalités particulières de sa vie quotidienne dans la collectivité, et les conditions d'intervention des partenaires.

→ La prise en charge de l'enfant porteur de handicap

Les parents et l'enfant rencontrent dans un premier temps la puéricultrice afin d'évaluer la demande des parents et de répondre au mieux à leurs attentes. Le fonctionnement et l'organisation du Multi-Accueil leur est présenté ainsi que l'équipe concernée. Dans un deuxième temps, une rencontre avec les puéricultrices et l'éducatrice spécifique handicap est organisée, elle permet de mettre en place le projet d'accueil de l'enfant.

En unité collective, nous pouvons envisager l'accueil d'un enfant porteur de handicap par section. Le groupe de vie dans lequel l'enfant sera accueilli dépendra de son âge mais aussi de son développement et son évolution. Le temps d'accueil sera déterminé en concertation avec la famille, le pôle santé et la puéricultrice.

Une procédure d'accompagnement des enfants en situation de handicap a été élaborée de façon à ce qu'une professionnelle spécialisée puisse intervenir ponctuellement dans la section à la fois pour aider l'enfant dans ses difficultés mais également pour accompagner l'équipe dans ses interrogations et ses réflexions.

En unité familiale, l'accueil doit être compatible avec le lieu de vie, les capacités et les compétences de l'assistante maternelle.

Nous veillons à informer les professionnels en charge de l'enfant de ses différences et travaillons en partenariat avec les organismes de soins notamment lors de réunions de synthèse.

→ La prévention

La prévention regroupe l'ensemble des mesures qui visent à éviter ou réduire le nombre et la gravité des maladies et plus largement tous les problèmes de santé.

Elle s'organise à différents niveaux :

- Des sessions de formation aux gestes de premiers secours sont organisées chaque année pour le personnel.
- Des actions de prévention et de promotion de la santé sont proposées régulièrement au personnel travaillant auprès des enfants et aux équipes techniques en collaboration avec le médecin , le médecin du travail ou par le biais de stagiaires.
- Des informations sont proposées aux parents par le biais d'affichage spécifique ou lors de rencontre (sommeil, alimentation, pathologies saisonnières, accidents domestiques...).

→ L'alimentation adaptée et équilibrée

Les repas sont élaborés par un prestataire de service pour tous les équipements gérés par la ville de Metz.

Ils sont préparés par la cuisine centrale de la ville et acheminés en liaison froide au Multi-Accueil.

L'agent de cuisine du multi-accueil prépare les entrées et les desserts, elle gère la mise en température des différents repas. Elle contrôle à chaque étape le respect des températures des aliments. Elle organise l'acheminement des repas dans les différentes salles. Elle élabore les goûters en lien avec la puéricultrice. Elle gère le stock d'épicerie sèche et des laitages.

Toutes les six semaines une commission de menus se réunit à la cuisine centrale. Les menus sont préalablement proposés au regard des puéricultrices. Chaque équipement peut alors transmettre ses remarques à la coordinatrice petite enfance qui assiste à la commission. Après les éventuels réajustements les menus sont validés pour la période.

Trois types de repas sont proposés:

- menu mixé
- menu nature féculent
- repas 5 composantes

Les menus répondent à des normes d'apport énergétique et nutritionnel en rapport avec l'âge des enfants et respectent les règles de l'hygiène alimentaire. Les menus et la liste des allergènes sont affichés chaque semaine dans le Multi-Accueil.

La provenance et la qualité des aliments sont affichées : provenance de la viande bovine, aliments issus l'agriculture biologique, produits locaux...

Le grammage des portions est fixé par la recommandation relative à la nutrition du 4 mai 2007 du groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition (GEMRCN) n° J5-07.

Les biberons sont préparés dans la biberonnerie par les auxiliaires de puériculture au fur et à mesure des besoins de chaque enfant. Le multi-accueil propose un lait 1^{er} âge et 2^{ème} âge, pour les enfants consommant un lait spécifique les parents peuvent le fournir au multi-accueil.

Toutefois nous encourageons les mamans qui allaitent à poursuivre leur allaitement en apportant leur lait le matin voire même en venant allaiter leur bébé au multi-accueil.

Pour les petits et grands bébés, les repas sont conservés au bain-marie dans la biberonnerie pendant deux heures maximum à une température de plus de 63 °, chaque enfant pouvant ainsi manger à son rythme.

Dans la biberonnerie un tableau reprend les introductions alimentaires de chaque enfant afin de respecter le régime de chacun. Dans le cas d'un PAI pour allergie alimentaire, le menu spécifique de l'enfant élaboré par la puéricultrice en fonction de ses évictions est affiché en biberonnerie et dans les différentes salles de repas. L'enfant est alors installé sur une table qui lui est propre et à distance des autres enfants pour éviter les contacts alimentaires inopinés.

B. OBSERVER : Etre attentif à chaque enfant

a. Observation de l'enfant pour identifier et réajuster ses besoins

L'observation quotidienne de l'enfant est la base de tout notre travail, elle permet d'assurer la prise en charge des enfants et de communiquer avec eux.

Les auxiliaires de puériculture nomment les enfants par leur prénom et se mettent à leur hauteur pour leur parler. Elles les accompagnent dans leur développement, les laissent évoluer et ne font pas à leur place. L'enfant est toujours invité à participer à la vie du groupe mais jamais contraint.

Nous laissons l'enfant découvrir par lui-même son environnement, l'adulte est à ses côtés pour l'accompagner dans ses découvertes. Notre objectif n'est pas de multiplier les productions, l'enfant rapportera peu de créations, dessins, peintures... Nous privilégions la découverte sensorielle, la manipulation des matières, les jeux de construction et d'imitation.

➤ L'éveil sensoriel: c'est découvrir avec nos sens

- Le toucher, par la manipulation de matières, sable à modeler, riz, semoule, argile, papiers et tissus à texture. Faire rouler une balle avec des reliefs ou des picots sur les mains, le dos pour appréhender les sensations de l'ensemble du corps. Utiliser des plaques sensibles pour les manipuler. L'éveil sensoriel permet à l'enfant de faire confiance à ses sens et aux réactions de son corps.
- Eveil visuel par les jeux de lumières, les bouteilles sensorielles avec des fluides colorés
- Eveil sonore par la musique et les bruitages de la nature ou de la mer

Les observations sont notées dans le dossier individuel de l'enfant et aboutissent à une meilleure connaissance de celui-ci par toute l'équipe.

Toute l'équipe utilise le livret individuel de l'enfant pour y noter les observations de la journée.

L'équipe des bébés met en place une fiche d'observation récapitulative de chaque enfant, à terme nous souhaitons l'instaurer pour l'ensemble des enfants.

b. Identification du professionnel par l'enfant et les parents

A l'entrée du Multi Accueil de chaque section sont affichées les photos des professionnelles avec leur prénom de façon à ce que les parents puissent identifier chacune. Les prénoms des professionnelles sont également régulièrement nommés aux enfants.

De même à l'entrée du bureau d'accueil les familles peuvent visualiser les différentes professionnelles de l'encadrement.

Nous avons mis en place des « référentes » dans les différentes sections afin d'accompagner l'enfant tout au long de sa journée et d'assurer la continuité des soins. Chaque enfant est accueilli par une auxiliaire de puériculture qui va assurer une continuité à travers les transmissions, les soins d'hygiène, le repas et le sommeil.

Les objectifs sont :

- Favoriser la sécurité affective des enfants : permettre une continuité des soins, donner des repères plus stables aux enfants en ne multipliant pas le nombre de professionnels intervenant auprès d'eux.

- Assurer une présence attentive auprès de chaque enfant.
- Permettre une observation plus fine de chaque enfant et une meilleure connaissance et ainsi répondre à ses besoins et proposer des activités d'éveil adaptées.
- Assurer des transmissions personnalisées aux parents
- Favoriser la communication au sein des équipes.

C. EVEILLER : Contribuer au bien-être de l'enfant

a. Bien être de l'enfant

→ Familiarisation au nouvel environnement

La période de familiarisation a pour objectif de contribuer à créer avec les parents un état de bien-être pour l'enfant au sein du Multi-Accueil. Nous y avons réfléchi en équipe au cours de nos journées pédagogiques.

Nous y consacrons deux semaines au cours desquelles les parents sont invités à collaborer dans l'accompagnement de leur enfant. Leur présence constitue un repère très important pour leur enfant et sa découverte de ce nouveau lieu. Nous les invitons à rester avec leur enfant dans le groupe autant que possible de façon à lui apporter le maximum de sécurité affective. Le passage de relai se fait tout en douceur lorsque l'enfant et son parent sont prêts.

L'Educatrice de Jeunes Enfants accompagne les parents pendant ce parcours. Elle organise avec l'équipe d'Auxiliaires de puériculture la prise en charge et désigne une "référente".

Au cours de la période familiarisation, l'Auxiliaire de Puériculture référente de l'enfant, reçoit le ou les parents en dehors de la section afin d'établir « la fiche d'accueil ». Ce document reprend les habitudes de vie de l'enfant (alimentation, sommeil, doudou, sucette...). Ce moment privilégié permet d'établir un lien entre le domicile et le lieu d'accueil.

La connaissance de l'enfant est indissociable de son milieu familial. Nous tenons compte de son environnement familial, social et culturel.

La période familiarisation est modulable en fonction de l'enfant, de la disponibilité des parents.

Nous échelonnons les "périodes de familiarisation " sur toute la journée afin d'être disponible et de respecter la confidentialité de ces premiers temps d'échange.

Ce premier contact est important dans l'instauration d'une relation de confiance avec les familles. Il faut être dans une attitude bienveillante, aller vers l'enfant et ses parents.

→ Connaissance de l'enfant.

Connaitre l'enfant c'est savoir répondre à ses besoins fondamentaux :

- Besoins physiologiques (respirer, boire, manger, dormir, éliminer, être propre, se vêtir et se dévêtir, réguler sa température).

- Besoins affectifs et psycho sociaux : aimer et s'attacher, être sécurisé, découvrir, être apprécié et reconnu.
- Besoins cognitifs, sensoriels et intellectuels : parler, expérimenter, se récréer, voir, sentir, toucher.

La connaissance de l'enfant s'entend de deux manières:

- La connaissance de cet enfant-là, unique qui nous est confié passe par les transmissions entre les parents et les professionnelles. C'est le rôle de la période de familiarisation, des échanges mais aussi tout au long de l'accueil de l'observation de l'enfant au quotidien.
- La connaissance passe également par la formation du personnel auprès des enfants. La grande majorité du personnel est diplômée auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, puéricultrices. Cette formation initiale aux métiers de la petite enfance est complétée chaque année par de la formation continue.

→ Respect de la famille et de l'enfant : attitudes bienveillantes

En journée pédagogique nous travaillons chaque année sur l'amélioration de l'accueil proposé. Un accueil de qualité sous-entend de définir des valeurs professionnelles basées sur des attitudes bienveillantes telles que :

- Le respect de l'autre
- L'équité pour une égalité des familles au sein de la structure
- L'empathie : capacité d'entendre, d'écouter pour comprendre et agir au mieux
- La verbalisation bienveillante
- L'absence de jugement de valeur

Il est important que chacune puisse accepter la remise en question et sache en tirer parti pour se remettre en cause et évoluer.

→ Les pratiques professionnelles

Nos valeurs professionnelles sont centrées sur la qualité de l'accueil proposé à chaque enfant.

L'équipe composée de professionnelles formées et titulaires d'un diplôme de la petite enfance bénéficie de formation continue tout au long de sa carrière.

Des réunions d'équipe sont organisées mensuellement. Elles permettent les échanges, les réflexions, le partage d'information et la mise en place de projets.

Lors de l'arrivée d'une nouvelle professionnelle, la directrice ou son adjointe lui présente l'établissement et son projet. Les attentes professionnelles lui sont clairement exprimées et des objectifs sont fixés.

L'éducatrice de jeunes enfants, référente de la section qui accueille la nouvelle venue, lui présente son équipe, les enfants accueillis et le déroulement de la journée.

Elle veille à son intégration au sein de l'équipe et évalue ses compétences.

Lors de la journée pédagogique, l'équipement est fermé et tout le personnel (unité collective et unité familiale) se retrouve pour réfléchir sur ses pratiques et travailler sur un ou plusieurs thèmes en lien avec le projet pédagogique.

Des groupes d'analyse de la pratique professionnelle ont été mis en place en 2018, chaque professionnelle a pu participer à trois rencontres au cours de l'année. Ses échanges permettent à l'équipe de prendre du recul par rapport au quotidien.

b. Eveil de l'enfant

Au travers des activités de la vie quotidienne, l'enfant se développe progressivement. Cependant il est fondamental de lui faire partager des activités d'éveil. Nous mettons en place différentes activités adaptées et laissons aller son imagination lors d'activités libres.

Les professionnels mettent en place des activités d'éveil en tenant compte de l'âge, des compétences et des besoins spécifiques de chaque enfant.

Les jeux moteurs : ils ont pour objectif de développer l'activité physique, la confiance et la maîtrise de soi, la coordination et l'équilibre. Ils aident l'enfant à prendre conscience de son schéma corporel, acquérir les repères spacio-temporels et favorisent son autonomie.

Les jeux d'imitation : ils ont pour objectif de développer l'imaginaire, la créativité, le langage. Ils favorisent les interactions entre enfants et avec les adultes et participent à leur sociabilité.

Les jeux de manipulation : ils favorisent la motricité fine, la coordination main/œil (puzzle, perles, abaque) et permettent à l'enfant de découvrir différents matériaux (semoule, peinture, pâte à modeler).

Les jeux d'image et d'observation : comptine, chansons, livres, marionnettes, diapositives, ils vont aider l'enfant à développer sa mémoire visuelle, son imaginaire, sa concentration et sa logique ; ils vont également favoriser chez lui l'identification des mots et des images et son langage va s'enrichir.

L'éveil musical et l'expression corporelle : permettent à l'enfant de vivre des expériences qui mettent tous ses sens en éveil.

L'éveil musical développe son côté artistique et lui permet de s'exprimer autrement que par le langage.

L'éveil au langage : est un projet porté par le Pôle Petite Enfance. Il a pour objectif de favoriser dès le plus jeune âge le désir de communication. Pour se faire l'équipe se forme progressivement à la communication gestuelle. Ce projet autour de la communication gestuelle se développe depuis deux ans. Les enfants deviennent très rapidement acteur de la communication et peuvent exprimer leurs besoins et plus tard ils développeront le langage pour se substituer aux gestes. Nous invitons les familles à poursuivre la gestuelle à la maison pour faire lien avec le multi-accueil.

Le langage va être favorisé tout au long de la journée dans les gestes du quotidien comme lors d'activités plus spécifiques de chants, histoires, imagiers, marionnettes...

Dans le cadre du développement du langage chez les jeunes enfants, nous faisons intervenir régulièrement une conteuse de la médiathèque qui intervient dans toutes les sections.

Les activités spécifiques : Les locaux nous permettent aussi de mettre en place une activité pataugeoire, cette activité dans une pièce chauffée peut permettre de découvrir les plaisirs de l'eau en

toute saison. Cette activité se pratique volontiers avec la participation des parents.

Les activités cuisine sont aussi un moment à partager avec les parents notamment pour la confection des gâteaux d'anniversaire. En effet nous sollicitons les parents pour venir réaliser le gâteau de l'anniversaire avec leur enfant et un petit groupe de copains en matinée et ensuite les parents sont invités à venir partager le goûter l'après-midi.

Mais les activités cuisine peuvent également porter sur d'autres thèmes, soupes, salades de fruits...

La Babygym : tous les jeudis matins un éducateur sportif de l'association Metz Gym vient proposer une séance d'initiation gymnique est proposée aux enfants âgés de plus de 2 ans. Un échauffement, un parcours psychomoteur et une petite relaxation leur sont proposés dans la Citadelle.

Les sorties extérieures: Dès que le temps le permet les enfants peuvent jouer dans le jardin, sur les terrasses.

Régulièrement nous programmons des sorties à l'extérieur du multi-accueil: le Fort de Queuleu, une promenade dans le quartier, un pique-nique, le marché de Noël, des sorties à la ludothèque (LEAC ou Maison de la Petite Enfance) ou à la médiathèque.

Pour les sorties extérieures nous sollicitons la participation des parents accompagnateurs. Nous avons des poussettes doubles et nous nous déplaçons en transport en commun

Toutes ces activités sont proposées aux enfants et ils ont la possibilité d'y participer ou non.

La transition vers l'école: Après quelques mois ou années au multi-accueil le devenir des enfants est l'entrée à l'école maternelle. Notre objectif est aussi d'amener les enfants et leurs parents à être prêts pour cette étape de vie. L'accueil occasionnel est proposé aux enfants de plus de 2ans n'ayant pas encore fréquenté d'accueil collectif. Une réunion d'information pour les parents est organisée en mars afin de présenter à la fois les démarches pour la rentrée scolaire mais aussi pour échanger avec les parents sur les différentes étapes de leur enfant qui grandit.

Nous organisons des visites d'école en juin en concertation avec les enseignants.

Les enfants de l'unité familiale participent avec les Assistantes Maternelles à la vie de la collectivité :

- Chaque semaine les assistantes maternelles peuvent venir partager les jeux et activités du multi-accueil. L'assistante maternelle s'installe avec ses enfants dans l'une ou l'autre section et participe au déroulement de la matinée.
- Lors des événements festifs (Saint Nicolas, Noël, carnaval...) organisés par le Multi-Accueil.

L'un des objectifs est de permettre aux enfants accueillis en unité familiale de se familiariser avec l'équipe qui l'accueillera pendant les vacances de l'Assistante Maternelle en cas de besoin.

IV. RELATION AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

Nous travaillons avec différents partenaires :

- ➔ La PMI : est un partenaire privilégié avec lequel nous travaillons en étroite collaboration pour le suivi de certaines familles.
- ➔ Le CAMPS
- ➔ Le SESSAD
- ➔ Le CMP
- ➔ Le CDE
- ➔ La Médiathèque de Borny : Une conteuse se déplace plusieurs fois par an au multi-accueil et à d'autres moments ce sont les enfants qui vont à sa rencontre pour découvrir la médiathèque.
- ➔ Les Ecuries de Frescaty (animation poneys lors de la fête d'été avec les familles).
- ➔ Les écoles et organismes de formation : nous accueillons de nombreuses stagiaires chaque année en cours de formation pour les différents métiers du sanitaire et du social en relation avec des jeunes enfants.

V. EVALUATION ET CONCLUSION

Toute l'équipe est impliquée dans l'accompagnement des enfants et de leurs parents. Les journées pédagogiques et la mise en place du projet éducatif petite enfance ont créé une dynamique nouvelle au sein de l'équipe. Nos pratiques sont en constante évolution pour contribuer au bien-être des enfants qui nous sont confiés. Ce projet s'inscrit dans la démarche de certification du multi-accueil.

L'application de ce projet est évaluée annuellement en s'assurant du respect des objectifs et de la satisfaction des usagers

VI. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPEMENT

Cf plateforme commune

VI. REGLEMENT DE SECURITE DE L'EQUIPEMENT

Chaque professionnelle du Multi Accueil les Guérets doit respecter scrupuleusement tous les points de sécurités suivants :

Il est impératif que chaque professionnelle connaisse quel que soit le moment de la journée, le nombre d'enfants présents au sein de la section ou à l'extérieur.

Ne jamais laisser un enfant ou un groupe d'enfants SEUL sans surveillance. Nous devons assurer une attention constante auprès de l'enfant ou d'un groupe d'enfants. (Article R2324-28 code de la santé publique, décret du 20 Février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans).

La surveillance de la sieste doit être constante. Il est important qu'une professionnelle soit présente auprès de chaque groupe d'enfants.

Chez les Touchatout :

Cela consiste à surveiller de manière régulière les chambres pendant le sommeil des enfants. Penser à utiliser les variateurs des appliques. L'ouverture partielle des volets et des portes est impérative. Lors des lever, il ne faut pas oublier de laisser descendue la barrière du lit pour permettre, lors du prochain coucher, une meilleure prise en charge de l'enfant.

**Après le couchage de chaque enfant, vérifier que la barrière du lit soit bien enclenchée et fermée correctement. Une fiche est mise en place du côté P'tits loups et Touchatout. Toutes les 15 mn, une surveillance est réalisée concernant le sommeil des enfants. La professionnelle effectuant celle-ci paraphe la feuille, elle y note l'heure et les observations faites.*

Chez les Biscottos et les Costauds :

Cela consiste à assurer une surveillance régulière auprès des enfants. L'ouverture partielle des volets et des portes est impérative. Les adultes doivent circuler librement au sein de la section close pour pouvoir prendre en charge les enfants qui ne dorment pas ou qui sont réveillés.

Signaler toute situation pouvant présenter un danger pour un enfant ou un groupe d'enfants afin de remédier à cette situation le plus rapidement possible.

Alerter le parent par rapport à la sécurité de son enfant lorsque celui-ci est placé sous sa responsabilité au sein de la structure (ne pas laisser l'enfant seul sur le plan de change, dans les sanitaires, dans l'ascenseur par exemple).

Consignes concernant l'encadrement des enfants au sein de l'établissement :

Encadrement réglementaire des enfants accueillis :

Une professionnelle pour 5 enfants qui ne marchent pas, une professionnelle pour 8 enfants qui marchent. Au regard des textes réglementaires : « l'effectif du personnel placé auprès des enfants présents est d'un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas, et d'un professionnel pour 8 enfants qui marchent. (Décret n°2007-230 du 20 février 2007 article R2324-43) »

Dans les groupes P'tits Loups et Touchatout où les âges vont de 3 à 18 mois, les professionnelles s'occupent en même temps d'enfants marcheurs et non marcheurs. Dans ces deux groupes nous considérons une moyenne d'un adulte pour 6 enfants maximum.

Pour la Bougeothèque:

Il est demandé la présence obligatoire de deux professionnelles petite enfance pour la prise en charge d'un groupe d'enfants jusqu'à 10 maximum en salle de psychomotricité.

En entrant et en sortant de la salle, il est impératif de vérifier que la porte de la tour est bien verrouillée. Les personnes sont réparties dans la pièce afin d'avoir une vision globale de la structure et des enfants y évoluant. Une professionnelle peut rester seule avec 6 enfants dans la salle dans la mesure où des collègues sont présentes dans le jardin et où l'une d'entre elles pourra se libérer en cas de besoin.

Pour l'activité pataugeoire :

Le nombre d'enfants présents doit être au maximum 6.

Pour les enfants qui marchent, la présence de 2 adultes est obligatoire.

Pour les enfants qui ne marchent pas, un adulte pour un enfant est obligatoire.

Une éducatrice de jeune enfant peut avoir la responsabilité d'un groupe avec une stagiaire en fonction de leur formation (EJE ou PUER)

La hauteur de remplissage de l'eau est de 20cm maximum.

Pour le Circuit du Bois Joli :

Il est rappelé que le nombre maximum d'enfants présents est de 24.

1 professionnelle de chaque section sort avec un groupe de 8 enfants maximum. Elle a la responsabilité de son groupe d'enfants.

L'utilisation du toboggan par un groupe d'enfants de moins de 2 ans doit être encadrée par 2 professionnelles.

Une clé d'accès au jardin se trouve à la Citadelle et au Village. Penser à refermer à clef les portes dès que vous quittez le jardin.

Pour la terrasse des P'tits Loups /Biscottos et le solarium :

Elle peut accueillir jusqu'à 10 enfants.

Les jeux type trotteurs ou porteurs peuvent être utilisés, veiller à ne pas mettre de tables et de chaises à proximité des barrières.

Consignes concernant les déplacements avec les enfants au sein de Multi Accueil vers le RDC

Pour l'ascenseur :

Un adulte pour 8 enfants qui marchent maximum. Pour les enfants qui ne marchent pas, veiller à les porter.

Il faut rester très vigilant à l'ouverture et la fermeture de la porte. Quand les enfants sont au 1er étage,

il faut garder à l'esprit que l'escalier n'est pas loin.

Avec l'escalier :

Les enfants se tiennent à la rampe prévue à leur hauteur.

Un adulte se place au début du groupe et un autre à la fin quand 2 professionnelles encadrent le groupe.

Dans les couloirs :

Il est impératif de veiller à ce que les enfants ne courent pas et être très attentifs à l'atrium comme aux barrières au-dessus de l'atrium au 1er étage.

Veiller à effectuer ces déplacements avec de petits groupes d'enfants,

Connaitre le nombre exact d'enfants présents dans chaque groupe.

Consignes concernant les sorties à l'extérieur du Multi-Accueil

Vous devez obligatoirement sortir au minimum à 2 professionnelles, en sachant qu'il y a toujours une personne pour deux enfants.

Une stagiaire ne peut être responsable d'un groupe d'enfants. Celle-ci pourra accompagner le groupe si 2 professionnelles sont présentes. Elle aura la charge de 1 ou 2 enfants en fonction de sa formation.

S'assurer que les enfants sont autorisés à sortir.

Ces consignes concernent les promenades effectuées sur le quartier.

Il est rappelé de transmettre au bureau et de noter sur la « fiche de sortie » :

- La liste des enfants sortants,
- Le nom des professionnelles encadrant le groupe d'enfants et celui de la responsable,
- Le lieu de la promenade.

Ne pas oublier de prendre la trousse de secours. Les deux trousses de secours sont mise à dos bleu dans le panier sous les poussettes du multi-accueil. Ne pas oublier au retour de remplacer ce qui a été utilisé, et de prendre un téléphone portable.

Autres consignes générales de sécurité

Eliminer tout jeu, jouet ou matériel défectueux.

Veiller à vous tenir informées des consignes de sécurité et d'évacuation de l'équipement en cas d'incendie ou d'alerte attentat.

L'utilisation du téléphone portable est réglementée pendant l'activité professionnelle, celui-ci doit impérativement rester dans le placard de la section. Le téléphone vous sera utile pour une sortie extérieure ou en cas de confinement.

Si vous avez besoin d'être jointes en urgence, merci de donner le n° de poste du multi accueil (03/87/76/50/35) à votre entourage.

Les armoires à pharmacie se situant dans chaque sanitaire doivent être toujours fermées à clef, la clef doit être accrochée en hauteur au crochet prévu à cet effet.

Ne pas laisser de produits dangereux à la portée des enfants, notamment dans les rangements ou placards situés à hauteur d'enfant.

Il est impératif de vérifier l'identité des personnes habilitées à récupérer l'enfant lors de leur départ. Quand un parent sonne à l'interphone, vous devez vous assurer que vous connaissez la personne avant de lui ouvrir la porte.

Je rappelle que chaque professionnelle est responsable de l'enfant, du groupe d'enfants dont elle a la charge et de l'ensemble des enfants présents sur la section où elle est affectée.

Chaque professionnelle de l'équipe d'encadrement doit veiller à la mise en œuvre de cette organisation.

**LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU
JEUNE ENFANT
DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE
CONFIANCE**

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.